

Plan d'action pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable

Mars 2026

Table des matières

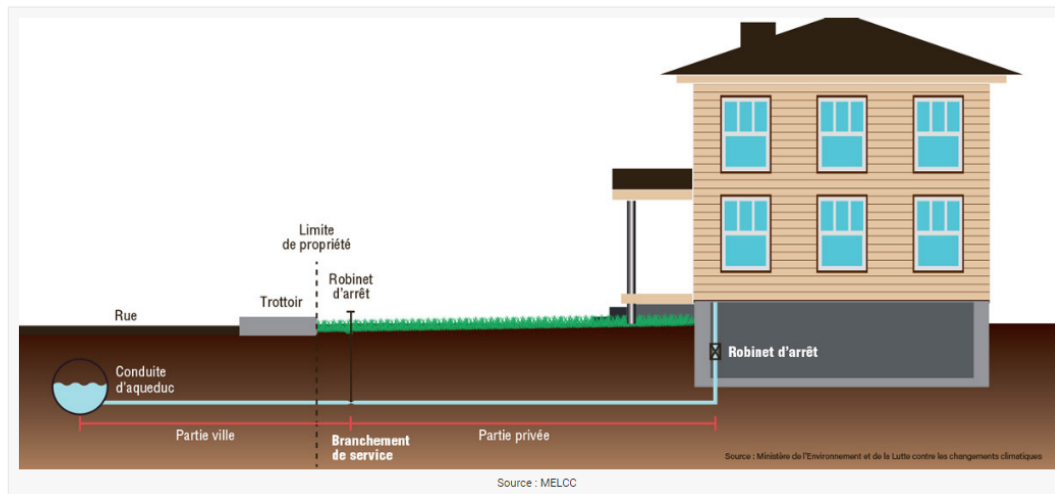
Table des matières	3
Mise en contexte	1
Plan d'action	2
1- Identifier les secteurs prioritaires	2
2- Vérifier la présence de plomb dans les résidences par la prise d'échantillons.....	2
3- Procéder aux travaux correctifs	5
Recommandations pour les citoyens concernés.....	5
Rapport.....	7

Mise en contexte

Le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) du Québec exige la vérification du plomb dans l'eau potable. En mars 2021, la norme du plomb a été abaissée à 5 µg/L afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable.

À Lavaltrie, aucune conduite principale connue du réseau de distribution d'eau potable ne contient du plomb. Par conséquent, les principales sources de plomb dans l'eau potable peuvent être les suivantes :

- La conduite permettant de raccorder une propriété au réseau de distribution d'eau potable communément appelée « branchement de service ».
- Les soudures présentes dans la plomberie interne des bâtiments.
- Les accessoires de plomberie (robinetterie).



Source : Gouvernement du Québec

Pour savoir si votre branchement de service est en plomb, il suffit d'effectuer quelques vérifications simples. Sachez que votre branchement de service est en plomb si le tuyau de la vanne d'entrée d'eau:

- Est de couleur grise.
- Ne produit aucune résonance si vous le frappez délicatement avec un objet.
- Laisse des marques métalliques si vous le grattez délicatement avec une pièce de monnaie.
- N'attire pas un aimant.

Plan d'action

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable conforme aux normes prévues par la réglementation, la Ville de Lavaltrie a établi un plan d'action dont les principaux objectifs sont :

1. Identifier les secteurs prioritaires.
2. Vérifier la présence de plomb dans les résidences par la prise d'échantillons et en identifier la source.
3. Procéder aux travaux correctifs, s'il y a lieu.
4. Informer et sensibiliser les citoyens.

1- Identifier les secteurs prioritaires

La présence de plomb dans l'eau est reliée aux entrées de service ou à la tuyauterie présente dans les propriétés. Les résidences sont choisies selon leur année de construction.

Afin d'identifier les secteurs les plus susceptibles d'avoir du plomb dans l'eau potable, les entrées de service construites entre 1940 et 1970 sont retenues, mais plus particulièrement celles construites entre 1940 et 1955. Après 1970, le plomb a été moins utilisé dans la fabrication des entrées de service et interdit en 1980 par le *Code de construction*.

Ensuite, les bâtiments sélectionnés pour le suivi sont les résidences construites avant 1990, car elles sont plus susceptibles de comporter des soudures de plomb.

Enfin, des établissements où l'on trouve des clientèles plus affectées par la présence de plomb dans l'eau sont retenus. Il s'agit d'établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans tels que les Centres de la petite enfance (CPE) et toutes autres garderies. Le gouvernement spécifie qu'il ne faut pas prélever dans ces établissements s'ils portent leur nombre à plus de 10 % dans l'année du suivi réglementaire. Tous les bâtiments échantillonnés ne doivent pas faire l'objet d'un autre échantillonnage pour une période de 5 ans.

2- Vérifier la présence de plomb dans les résidences par la prise d'échantillons

Depuis 2021, un total de 20 échantillons de plomb doivent être prélevés annuellement dans les propriétés de Lavaltrie, entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre. Cette période est retenue, car c'est à ce moment que l'eau distribuée est plus chaude, favorisant la dissolution du plomb s'il est présent.

La procédure suivie pour le dépistage du plomb est celle recommandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs et l'échantillonnage est réalisé par des professionnels dans le domaine. Les étapes du prélèvement sont les suivantes :

- Choisir le robinet de la cuisine. Il est important de choisir le robinet le plus utilisé;
- Laisser l'aérateur de robinet, ne pas rincer la bouteille d'échantillonnage;
- Laisser couler l'eau froide pendant 5 minutes à débit moyen et constant;
- Attendre 30 minutes le robinet fermé et ne permettre aucune autre utilisation d'eau dans la résidence;
- Profiter du temps d'attente pour noter les renseignements utiles ci-dessous ;
 - Remplir la bouteille de 1 L avec l'eau froide à débit modéré sans faire déborder la bouteille et en laissant un espace d'air sous le bouchon;
 - Mesurer le pH et la température de l'eau dans un autre contenant avec un appareil bien calibré. Ces informations sont importantes pour l'interprétation et, éventuellement, un plan d'action;
 - Mettre la bouteille de prélèvement dans une glacière avec des blocs réfrigérants et envoyer le tout au laboratoire, dès que possible. Estimer la longueur de l'entrée de service, noter le diamètre de la conduite et le matériau de l'entrée de service (plomb, cuivre, acier galvanisé, etc.) ainsi que la date de construction de la maison. Ces informations sont importantes pour l'interprétation d'un problème révélé de plomb;
 - Noter le nom du résident et son numéro de téléphone. Ces informations sont utiles pour la suite, advenant une non-conformité.

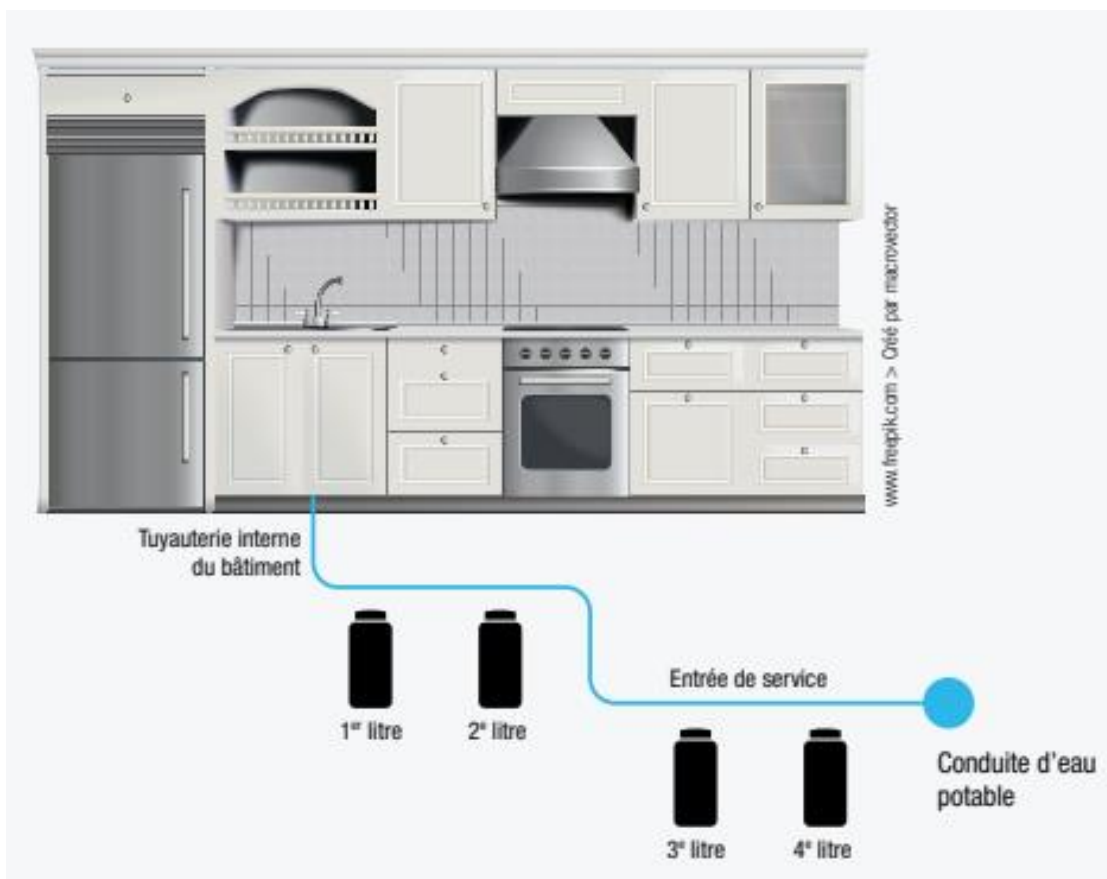
À la suite de la prise d'échantillons, des lettres sont envoyées aux citoyens afin de les informer des résultats obtenus.

S'il s'avère qu'un résultat est supérieur à la norme, une reprise des échantillons est réalisée en suivant la procédure recommandée. Celle-ci permet d'identifier la source du plomb dans l'eau (entrée de service ou tuyauterie de la maison). Les résultats du deuxième échantillon sont également communiqués aux citoyens et des recommandations leur sont transmises afin de diminuer leur exposition au plomb, s'il y a lieu.

La procédure du prélèvement est la suivante :

- Prendre le robinet d'eau froide le plus utilisé dans la résidence (généralement la cuisine);

- L'aérateur du robinet doit demeurer en place;
- Faire couler l'eau froide à débit moyen et constant pendant cinq minutes;
- À la dernière minute d'écoulement, prendre la température de l'eau;
- Fermer le robinet et attendre trente minutes sans faire couler l'eau ailleurs dans le bâtiment;
- Prélever à débit modéré un échantillon d'un litre, bouteille # 1, sans faire déborder la bouteille en laissant un espace d'air sous le bouchon;
- Faire la même chose dans l'ordre suivant : bouteille # 2, bouteille # 3 et bouteille # 4;
- Prendre un échantillon pour la mesure du pH sur place;
- Conserver les échantillons de façon appropriée au réfrigérateur et acheminez-les rapidement au laboratoire agréé pour ce type d'analyse.



Source : Gouvernement du Québec

3- Procéder aux travaux correctifs

L'échantillonnage séquentiel effectué permet de cibler la source de plomb et de planifier les travaux nécessaires à la correction de la situation.

S'il s'avère que des échantillons dépassent les normes fixées par le gouvernement, des actions sont entreprises :

- Le nombre de sites échantillonnés est doublé, soit de 10 à 20 sites par année pour les deux années suivant le premier dépassement.
- Les secteurs où il y a eu des dépassements sont priorisés dans la sélection des sites à échantillonner les années subséquentes.
- L'inventaire, la planification et le remplacement des entrées de service et des conduites visées sont établis.
- Les propriétaires visés par les travaux sont avisés.

Si jamais la contamination au plomb provient de l'entrée de service, son remplacement permet d'éliminer le problème à la source. Ainsi, selon le ministère, il est **fortement recommandé de procéder au remplacement COMPLET de l'entrée de service**, autant la partie privée que publique.

Recommandations pour les citoyens concernés

Les citoyens qui désirent réduire leur risque d'exposition au plomb peuvent suivre les recommandations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs. Le document « [Le plomb dans l'eau : quoi faire ?](#) » est fourni avec la lettre de résultats aux citoyens dont la concentration de plomb dépasse 0.001 mg/L.

- Laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide. Par la suite, laisser couler le robinet encore une ou deux minutes afin d'éliminer l'eau qui a stagné dans l'entrée de service (ex. : le matin au réveil ou en revenant à la maison le soir). D'autres moyens existent pour purger la tuyauterie, par exemple actionner la chasse d'eau de la toilette, prendre une douche ou utiliser le lave-vaisselle.
- Utiliser l'eau froide pour boire, cuisiner ou préparer des substituts de lait maternel.
- Nettoyer régulièrement l'aérateur (le petit filtre au bout du robinet) pour y déloger les particules qui auraient pu s'y accumuler.
- Installer, au besoin, un dispositif de traitement certifié pour la réduction du plomb dans l'eau (conformément à la norme NSF/ANSI 53).

Il est inutile de faire bouillir l'eau, car le plomb ne s'évapore pas.

Plan d'action préparé par

A handwritten signature in blue ink on a light yellow background. The signature is cursive and reads "Annie Larivière Clermont".

Annie Larivière Clermont
Chef de division Environnement

Téléphone : 450 586-2921, poste 2205
alariviere@ville.lavaltrie.qc.ca
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Rapport

Annuellement, un rapport sur la qualité de l'eau est mis en ligne et les non-conformités trouvées y sont recensées. Ce rapport est disponible sur le [site Web](#) de la Ville.

Voici la compilation des recherches sur le plomb:

Tableau 1. Compilation des campagnes d'échantillonnage de plomb sur le territoire de la Ville de Lavaltrie depuis 2018. À noter que la norme relative au plomb a été abaissée de 0.01 à 0.005 mg/L en mars 2021.

		Nombre d'immeubles positifs à la détection du plomb
		2018 à 2020 : 10 échantillons/an 2021 à 2025 : 20 échantillons/an
2018	1 ^{er} échantillon	0
	Reprise	0
2019	1 ^{er} échantillon	0
	Reprise	0
2020	1 ^{er} échantillon	2
	Reprise	0
2021	1 ^{er} échantillon	3
	Reprise	1
2022	1 ^{er} échantillon	3
	Reprise	3
2023	1 ^{er} échantillon	3
	Reprise	0
2024	1 ^{er} échantillon	0
	Reprise	0
2025	1 ^{er} échantillon	1
	Reprise	0

La ligne « Reprise » présente le nombre de non-conformités restant du côté public après avoir prélevé de façon séquentielle l'échantillon.